



# COBALT II CHLORURE HEXAHYDRATE

ST022.100G - ST022.250G

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018

Date d'impression : 30.11.2018

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Cobalt II chlorure hexahydrate  
Code Produit : ST022.100G - ST022.250G  
Numéro CAS : 7791-13-1  
N° Index : 027-004-00-5  
N° REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire  
Fabrication de substances

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **SORDALAB**  
15 Avenue des grenots  
91150 ETAMPES  
Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72  
Fax : +33 (0)1 69 92 26 74  
Adresse e-mail : [chimie@sordalab.com](mailto:chimie@sordalab.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### **Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008**

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302  
Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1), H334  
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1), H317  
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 2), H341  
Cancérogénicité, Inhalation (Catégorie 1B), H350i  
Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B), H360F  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H400  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

**Danger**

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations Additionnelles sur les Dangers :

**Réservé aux utilisateurs professionnels.**

## 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Formule :  $\text{CoCl}_2, 6\text{H}_2\text{O}$

Poids moléculaire : 237.93 g/mol

N° CAS : 7791-13-1

N° EINECS : 231-589-4

N° Index : 027-004-00-5

### Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

| Composant  | Classification  | Concentration |
|--|---|---------------|
| <b>Cobalt II chlorure hexahydrate</b>                                  | Substance extrêmement préoccupante (SVHC), inscrite dans la liste des substances candidates, conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)  |               |
| N° CAS : 7791-13-1<br>N° EINECS : 231-589-4<br>N° Index : 027-004-00-5 | Acute Tox. 4; Resp. Sens. 1; Skin Sens. 1; Muta. 2;<br>Carc. 1B; Repr. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; H302, H334, H317, H341, H350i, H360F, H400, H410<br>Limites de concentration: $\geq 0,01$ %: Carc. 1B, H350i;<br>Facteur M - Aquatic Acute: 10 - Aquatic Chronic: 10 | $\leq 100\%$  |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **Conseils généraux**

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### **En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Donnée non disponible

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### **5.4 Information supplémentaire**

Donnée non disponible

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, voir section 13.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Pour les précautions, voir section 2.2

#### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Classe de stockage : Matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

### **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

#### **8.1 Paramètres de contrôle**

##### **Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### **8.2 Contrôles de l'exposition**

##### **Contrôles techniques appropriés**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

##### **Équipement de protection individuelle**

###### **Protection des yeux/du visage**

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

###### **Protection de la peau**

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

###### **Protection du corps**

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

###### **Protection respiratoire**

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N99 (US) ou de type P2 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

## Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| a) Aspect  | Forme: Solide cristallisé       |
| Couleur:   | Violet                          |
| b) Odeur   | Inodore                         |
| c) Seuil olfactif  | Donnée non disponible           |
| d) pH  | 4.9 à 20 g/l à 25°C             |
| e) Point de fusion/point de congélation                  | 56 °C                           |
| f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 110°C                           |
| g) Point d'éclair  | Donnée non disponible           |
| h) Taux d'évaporation                                    | Donnée non disponible           |
| i) Inflammabilité (solide, gaz)                          | Donnée non disponible           |
| j) Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieure  | Donnée non disponible           |
| Inférieure :   | Donnée non disponible           |
| k) Pression de vapeur                                    | Donnée non disponible           |
| l) Densité de vapeur                                     | Donnée non disponible           |
| m) Densité relative                                      | 1.920 g/cm <sup>3</sup> à 20°C  |
| n) Hydrosolubilité                                       | 76 g/l à 0°C<br>191 g/l à 100°C |
| o) Coefficient de partage: n-octanol/eau                 | Donnée non disponible           |
| p) Température d'autoinflammabilité                      | Donnée non disponible           |
| q) Température de décomposition                          | Donnée non disponible           |
| r) Viscosité   | Donnée non disponible           |
| s) Propriétés explosives                                 | Donnée non disponible           |
| t) Propriétés comburantes                                | Donnée non disponible           |

### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Masse volumique apparente env. 1.250 kg/m<sup>3</sup>

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants, Métaux alcalins.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Chlorure d'hydrogène gazeux, cobalt/oxydes de cobalt

En cas d'incendie : voir section 5

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - 766 mg/kg

Remarques: Effet comportemental: Tremblement Diarrhée

Métabolisme et Nutrition: Perte de poids ou diminution de la prise de poids

DL50 Dermale - Rat - >2000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Souris

Glande mammaire

Mutation dans les cellules somatiques mammifères

#### Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément que l'on soupçonne cancérogène selon les normes des organisations suivantes : IARC, OSHA, ACGIH, NTP ou EPA. Cancérogène possible pour l'homme. IARC: 2B - Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme (Cobalt II chlorure hexahydrate)

#### Toxicité pour la reproduction

Toxique présumé pour la reproduction pour l'homme

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

#### Danger par aspiration

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

RTECS: GG0200000

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Foie - Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

CL50 - Cyprinus carpio (Carpe) - 0,33 mg/l - 96,0 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 1,1 - 1,6 mg/l - 48 h

Toxicité pour les algues

CE50 - Chlorella vulgaris (algue d'eau douce) - 0,5 mg/l - 96 h

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### **Produit**

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer comme produit non utilisé.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

ADR/RID: 3077

IMDG: 3077

IATA: 3077

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Cobalt II chlorure hexahydrate)

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Cobalt dichloride hexahydrate)

IATA: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Cobalt dichloride hexahydrate)

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID: 9

IMDG: 9

IATA: 9

### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID: Oui

IMDG Marine pollutant: yes

IATA: yes

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

#### **Information supplémentaire**

Marquage matières dangereuses pour l'environnement nécessaire (2.2.9.1.10 ADR, Code IMDG 2.10.3) pour les emballages simples et les emballages intérieurs d'emballages combinés de marchandises dangereuses >5 l pour les liquides ou >5 kg pour les solides.

## SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Cobalt II chlorure hexahydrate

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Cobalt II chlorure hexahydrate

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.